



Département de la Drôme
Commune de Venterol

CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2014

~~~~~

Date de convocation : 30 septembre 2014

L'an deux mille quatorze, le trente septembre à vingt heures trente, le conseil municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Dominique JOUVE, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents, sauf Mme BONNEVIE et MM. BLANCHET et RENOUD-GRAPPIN, absents excusés, qui ont donné pouvoir respectivement à Mme TOURRE, M. LAURENT et M. JOUVE.

Mme Marie COULLET a été nommée secrétaire de séance.

### **1) Procès-verbal de la séance précédente.**

Après lecture par les conseillers, le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> septembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

### **2) Achat logiciel informatique pour facturation de la garderie et des ateliers périscolaires.**

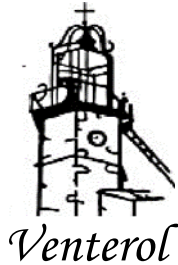
Le Maire rappelle aux élus la mise en place des ateliers périscolaires, organisés et facturés par la municipalité en plus de la garderie. Cet accroissement de travail devient difficile pour le personnel qui travaille actuellement avec un matériel obsolète. Les élus ont donc contacté des sociétés spécialisées dans ce type de logiciel, pour une facturation plus simple et rapide, ainsi que l'enregistrement et la sélection des données à fournir à la CAF, qui nous subventionne.

Le Maire indique aux élus que l'achat de ce logiciel sera subventionné à hauteur de 60 % par la CAF.

La société retenue, ABELIUM, propose les tarifs suivants :

- Logiciel : 735 € HT
- Formation du Personnel : 2520 € HT

La part subvention de la CAF serait de 1989 € et le reste à charge de la commune de 1326 € HT.



Département de la Drôme  
**Commune de Venterol**

Il faut également prendre en compte un coût annuel de maintenance et d'hébergement de 600 €.

Les élus votent à l'unanimité l'acquisition du logiciel, et chargent le maire de solliciter la CAF pour l'obtention de la subvention.

### **3) Virement de crédits**

En cours d'année, le budget doit être rééquilibré par des virements de crédits de ligne à ligne.

Cette opération purement comptable ne modifie évidemment pas le budget global.

Un montant global de 3305 € doit être viré sur les dépenses de fonctionnement du budget communal, 5999 € sur les dépenses d'investissement, et 344 € pour les dépenses d'investissement sur le budget de l'eau et l'assainissement.

Accord à l'unanimité des élus pour les virements tels que proposés.

### **4) Réaménagement des locaux de la Mairie.**

Le Maire rappelle la délibération prise la séance précédente fixant une enveloppe budgétaire maximale de 45 000 € hors taxe, faute d'avoir l'ensemble des devis. Elle a permis de solliciter des subventions.

A ce jour, l'opération est estimée à 35 000 € HT. Une demande de subvention sur la Dotation Cantonale à 45 % est en cours, ce qui laisserait 20 000 euros et la TVA (6500 €) à la charge de la commune.

### **5) Dossiers en cours**

\* Cantine scolaire:

Les statuts de l'association de la cantine scolaire sont dépassés. Une révision est donc indispensable. En parallèle, la convention liant la mairie et l'association devra être actualisée.

Lors de réunions récentes, le Maire a proposé à l'association de prendre en charge la cuisinière, avec une compensation financière de la part de la commune. Cette proposition ayant été déclinée, la cuisinière restera sous la responsabilité de la commune.

Le contrat à durée déterminée de Mme CUERVA arrive à terme au 31 décembre 2014 et ne pourra être renouvelé, la limite autorisée étant de deux ans.

Le Maire rappelle que le poste à la cantine est un poste d'agent territorial titulaire, et que le recrutement de la personne occupant ce poste est assujéti à des règles strictes.

Une relance de l'appel à candidatures, obligatoire, a été faite auprès du Centre de gestion de la Drôme. Les éventuels candidats seront reçus par une commission d'élus.

En cas d'absence de candidat fonctionnaire correspondant au besoin de la commune, une consultation sera lancée auprès de Pôle Emploi.



Département de la Drôme  
**Commune de Venterol**

\* **Taxe de séjour**

Il est prévu que la CCVE reverse aux communes une partie de la taxe de séjour. Le montant annuel pour Venterol est de 2000 à 3000 €, somme qu'il est possible de cumuler sur 3 ans pour financer des projets liés au tourisme. Ces projets peuvent être portés par la commune ou par une association.

Le maire demande aux élus de réfléchir à des propositions, à transmettre à la CCVE fin 2014.

\* **La CCVE va élaborer son schéma de développement touristique.**

Un travail de réflexion est nécessaire d'ici fin octobre pour tracer les axes de développement du tourisme à Venterol et identifier éventuellement un thème qui pourrait être porté par notre commune au sein de la CCVE.

\* **OCMVE : Opération Collective de Modernisation du Val d'Eygues** qui comprend quatre principales actions : rénovation de façade ou vitrine, amélioration de la sécurité, accessibilité aux personnes handicapées et aide aux entreprises du Val d'Eygues pour de petits projets. L'aide financière serait de 22,5 % du coût du projet avec un maximum de subvention de 1500 €.

\* **COHESIO** : les élus ont étudié cette prestation proposée par la Poste, permettant aux personnes isolées ou personnes âgées de garder un contact avec la société. Le service propose une visite 2 fois par semaine d'un agent de la Poste, facturée 5 € HT ou 9 € HT pour une visite plus longue. Un compte-rendu est établi sur Internet par l'Agent après chaque visite.

Les frais sont à la charge de la commune, qui peut ou ne pas refacturer aux personnes, et un minimum de 5 personnes est nécessaire. Une mutualisation avec les communes est à l'étude.

\* **DUP entrée Nord (expropriation terrain Marcuzy)** : le dossier est en cours d'étude à la Préfecture, le Maire devrait être contacté courant octobre pour le boucler. L'enquête publique devrait se tenir avant la fin de l'année.

\* **TERRAIN MARCELLIN** : Lors d'un récent entretien, le Sous-préfet a confirmé au Maire qu'une modification du PLU n'avait que très peu de chance d'aboutir, les récentes lois Grenelle et ALUR ayant restreint considérablement les possibilités d'urbanisation.

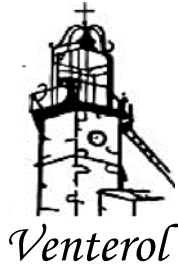
Seul un projet concret, porteurs de nombreux emplois pourrait éventuellement débloquent la situation mais personne, y compris la CCVE, n'a aujourd'hui le moindre contact porteur d'espoir.

Deux personnes ont pris contact avec la mairie concernant des projets liés à l'équitation.

Nous allons demander à un expert une estimation de la valeur des biens.

\* **TRAVAUX DE REHABILITATION DES RESEAUX ET DE LA VOIRIE DU VILLAGE** : les travaux Grand rue se déroulent bien et devraient être terminés vers le 19 décembre prochain. Les riverains font preuve de beaucoup de compréhension face aux désagréments et le Maire les en remercie.

En 2015 la poursuite des travaux s'effectuerait rue du Moulin. La réfection de voirie serait prise en charge par la CCVE. Par ailleurs, il n'apparaît plus nécessaire dans l'immédiat de construire



Département de la Drôme  
**Commune de Venterol**

un nouveau collecteur d'eaux pluviales entre le bas du village et la Sauve. Seule la connexion du réseau d'eaux usées entre le village et le collecteur du quartier du Clos sera réalisée. Les économies substantielles ainsi permises devraient autoriser le lancement de cette deuxième phase prévue.

En revanche, aucune autre réfection de voirie ne pourra être engagée sur 2015.

**\* DIVERS TRAVAUX**

- les travaux d'isolation de la mairie sont terminés et donnent entière satisfaction
- les travaux de la dernière tranche sur l'église de Venterol ont démarré et devraient durer 15 jours. L'opération se sera étalée sur quatre ans.
- les marquages au sol devant la mairie seront effectués pendant les vacances scolaires, pris en charge pour une bonne part par la Communauté de Communes. Il conviendra ensuite que les emplacements de parking soient respectés pour donner plus de valeur aux dépenses consenties !
- le point de collecte de déchets de la mairie va être déplacé au pont de Sauve. Seuls subsisteront à proximité de l'abribus deux containers réservés aux personnes qui viennent à pieds.

**6) Eau potable**

L'Agence Régionale de Santé a effectué le 26 septembre une analyse révélant une eau non conforme sur le réseau de Venterol. La municipalité a rapidement réagi avec l'assistance de la société VEOLIA, par une chloration de l'eau.

Par mesure de précaution, de l'eau en bouteilles a été fournie à l'école et à la cantine pendant une semaine.

Une nouvelle analyse réalisée lundi 6 octobre a confirmé le retour à la normale et la conformité de l'eau.

Ce désordre était manifestement dû aux pluies excédentaires de ces dernières semaines qui ont généré un flux dépassant les capacités du traitement UV. Des mesures sont à l'étude pour que cela ne se reproduise plus.

**7) Informations diverses**

\* **GARDERIE SCOLAIRE DU 15 OCTOBRE** : suite à l'information transmise par l'Education Nationale indiquant que les instituteurs seront absents toute la matinée pour cause de convocation à réunion d'information, la municipalité mettra en place une garderie gratuite, destinée uniquement aux enfants dont les parents travaillent.

\* **TEMPLE** : l'entreprise LAUGIER viendra en octobre terminer les travaux. La création d'une association chargée de l'organisation des activités culturelles est en cours.

\* **DEFI CULINAIRE CEDER** : la commune de Venterol met à disposition gracieusement la salle communale le 18 octobre prochain pour recevoir un concours culinaire opposant plusieurs



Département de la Drôme  
**Commune de Venterol**

équipes. Celles-ci doivent réaliser des plats tout en respectant des critères d'ordre écologiques. La population est invitée à venir goûter les plats vers midi.

INAUGURATIONS : une manifestation sera organisée le 5 décembre prochain à 16 h, pour inaugurer les travaux réalisés sur et devant le bâtiment de la mairie et le Temple rénové.

Il s'agit de remercier les financeurs et les réalisateurs qui seront tous conviés. Didier Guillaume, Sénateur et Président du Conseil Général de la Drôme, ainsi que bien d'autres personnalités devraient nous faire l'honneur de leur présence.

La population Venterolaise sera cordialement invitée à participer à cet évènement.

**La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au lundi 3 Novembre 2014 à 20h30.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.